

Fin 2021, 1,25 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés. Sept allocataires sur dix sont des personnes seules et sans enfant.

Le nombre d'allocataires augmente régulièrement

Fin 2021, 1,25 million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (graphique 1), soit 2,4 % de la population âgée de 20 ans ou plus en 2021. La croissance des effectifs se poursuit (+1,2 % en un an), mais elle est moindre que les années précédentes : +1,3 % en 2020 et 2,3 % en 2019. Depuis quinze ans, les effectifs de bénéficiaires ont augmenté de plus de la moitié. En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 1,80 million de personnes sont couvertes par l'AAH fin 2020, soit 2,7 % de la population de 20 ans ou plus.

Les allocataires sont surtout des personnes seules, de 40 ans ou plus, sans enfant

Les trois quarts des allocataires touchent la prestation en tant qu'adulte isolé, en très grande majorité sans enfant (tableau 1), même si seulement un peu plus de la moitié des bénéficiaires de l'AAH vivent vraiment seuls (les autres vivent avec un de leur parent, les deux, ou encore avec un frère ou une sœur). Parmi ces allocataires personnes isolées, environ deux sur dix travaillent (en milieu ordinaire ou en Esat). Parmi le quart des bénéficiaires de l'AAH qui vivent donc en couple, aucun des conjoints ne travaille dans un peu plus de la moitié des cas et seul le conjoint non handicapé travaille dans un tiers des cas. Dans les 15 % de cas restants, le bénéficiaire de l'AAH travaille, son conjoint travaillant également deux fois sur trois.

70 % des allocataires sont âgés de 40 ans ou plus, 47 % ont 50 ans ou plus. 52 % d'entre eux ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus. Ces derniers sont plus âgés que les autres allocataires (21 % ont 60 ans ou plus, contre 8 % pour les autres allocataires) parce qu'ils peuvent continuer à percevoir

l'AAH après l'âge minimum légal de départ à la retraite. Ils sont aussi plus souvent seuls et sans enfant (77 %, contre 68 % pour les autres allocataires). Un peu plus d'un tiers des allocataires avec une incapacité de 80 % ou plus perçoivent l'un des deux compléments d'AAH, la majoration pour la vie autonome ou le complément de ressources (35 %). Enfin, 12 % des allocataires de l'AAH sont inscrits à Pôle emploi fin 2020. Les allocataires dont l'incapacité est inférieure à 80 % sont plus nombreux dans ce cas.

Un renouvellement plus important parmi les allocataires au taux d'incapacité plus faible

9 % des allocataires de l'AAH fin 2020 (hors ceux âgés de 65 ans ou plus) ne l'étaient pas fin 2019. Cette part, dite « taux d'entrée », est stable depuis 2012. Elle est plus élevée pour les allocataires dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 % (13 % en 2020) que pour ceux dont le taux est supérieur ou égal à 80 % (6 %).

De même, le taux de sortie, c'est-à-dire la part des allocataires de l'AAH en une fin d'année et qui ne le sont plus la fin d'année suivante, est plus important parmi ceux qui ont un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (8 % contre 6 %, hors allocataires âgés de 64 ans ou plus fin 2019, pour les taux de sortie en 2020¹).

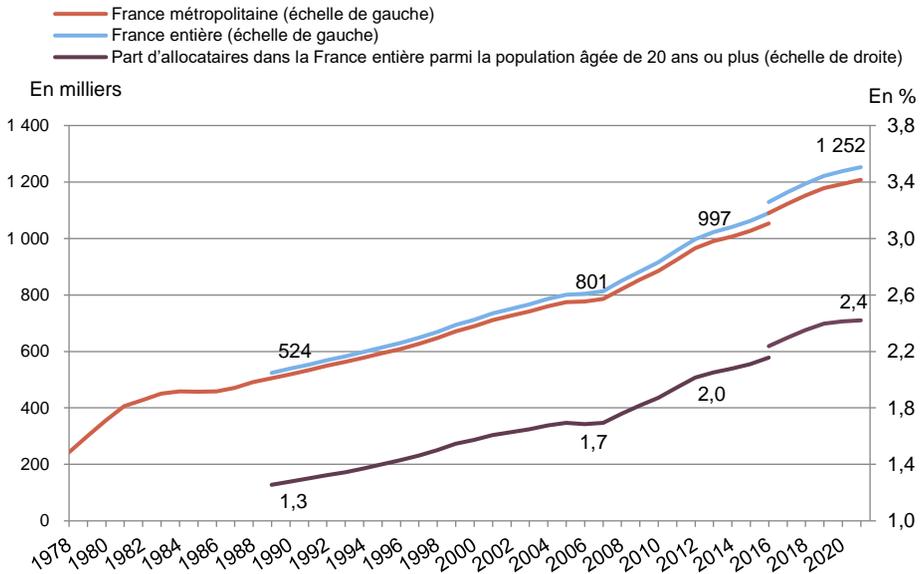
Sur le champ des personnes âgées de 65 ans ou plus, le taux d'entrée en 2020 est de 9 % et le taux de sortie est de 8 %. L'écart entre les taux de sortie n'apparaissait pas les années précédentes : il est causé par la très forte hausse, en 2020, du taux de sortie des allocataires de 64 ans ou plus, due au fait que, depuis janvier 2020, le montant du minimum vieillesse est supérieur au montant maximal de l'AAH. ■

Pour en savoir plus

- > Cabannes, P.-Y., Chevalier, M. (dir), (2022, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales – Mémoires aux revenus modestes et redistribution – Édition 2022*. Paris, France : DREES, Panoramas de la DREES-Social, fiche 25.
- > Tableaux détaillés : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/jeux-de-donnees-communique-de-presse/suivi-mensuel-des-prestations-de-solidarite-pendant-la-crise>

¹ Environ 30 % des sorties correspondent au décès de l'allocataire.

Graphique 1 Évolution du nombre (depuis 1978) et de la part parmi la population âgée de 20 ans ou plus (depuis 1989) d'allocataires de l'AAH



Note > Rupture de série en 2016 : les données de la CNAF sont semi-définitives avant 2016 et définitives à compter de 2016. Nous présentons à la fois les données semi-définitives et définitives de la CNAF pour l'année 2016.

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier de l'année $n+1$ (pour la part d'allocataires de l'année n).

Tableau 1 Caractéristiques des allocataires de l'AAH, fin 2020

	Caractéristiques	Allocataires de l'AAH			Ensemble de la population âgée de 20 ans ou plus
		Taux d'incapacité de 50 % à 79 %	Taux d'incapacité de 80 % ou plus	Ensemble	
	Effectifs (en nombre)	599 500	637 700	1 237 800¹	49 746 900
Sexe (en %)	Femme	49	47	48	53
	Homme	51	53	52	47
Âge (en %)	20 à 29 ans	15	11	13	15
	30 à 39 ans	18	15	17	16
	40 à 49 ans	24	22	23	17
	50 à 59 ans	34	31	32	17
	60 ans ou plus	8	21	15	35
Situation familiale² (en %)	Seul sans enfant	68	77	72	23
	Seul avec enfant(s)	8	3	6	9
	Couple sans enfant	13	13	13	32
	Couple avec enfant(s)	11	7	9	36
Taux de perception de l'AAH	Taux plein	60	60	60	-
	Taux réduit	40	40	40	-

1. Dont 600 allocataires avec un taux d'incapacité inconnu.

2. Situation familiale au sens du foyer allocataire. Dans l'ensemble de la population, la répartition a été calculée sans tenir compte des ménages complexes.

Champ > Personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (97 % des allocataires de l'AAH relèvent des CAF) ; Insee, enquête Emploi 2020, pour les caractéristiques de l'ensemble de la population ; DREES, ENIACRAMS, pour le taux d'inscription à Pôle emploi.